

BUDGET PRIMITIF 2021

Note brève et synthétique

Conseil Municipal du 10 Décembre 2020

« Un budget de lutte contre la crise »

Le débat sur les orientations budgétaires qui s'est tenu le 19 novembre dernier a été l'occasion de rappeler le contexte financier et institutionnel dans lequel est élaboré le budget 2021.

La construction du budget 2021, premier budget du mandat qui s'ouvre, se fait dans le contexte très particulier de la crise sanitaire dont les effets, importants en 2020, continueront de se faire sentir en 2021.

La Ville sera ainsi aux côtés de ses habitants et des acteurs économiques, elle apportera son soutien à la culture, au commerce et aux plus démunis. Après les actions fortes de 2020 pour soutenir les commerçants, le budget 2021 prévoit notamment 0,200 M€ supplémentaires apportés au CCAS et un fonds de soutien 0,250 M€ pour aider les acteurs de la culture et de la création artistique.

Il est également important de préciser qu'au-delà de cette crise qu'il nous faut traverser, le budget 2021 est construit avec les contraintes financières qu'imposent les importants chantiers lancés ces dernières années (Mobe, Centre aqualudique, rénovation du centre nautique de La Source par exemple).

Il s'agit aussi d'un budget que l'on peut qualifier « de transition » qui permettra également de poser les bases de la stratégie financière du mandat avec 3 fondamentaux : stabilité de la fiscalité, gestion rigoureuse, préservation de la capacité de financement, pour 3 priorités : la santé, la sécurité et l'environnement.

Les actions s'engagent dès maintenant et ce sont près de 40 M€ de travaux qui vont se concrétiser en 2021, pour faciliter la vie des Orléanais, améliorer leur quotidien, encourager le développement du territoire, insuffler le développement durable dans chacune des actions municipales.

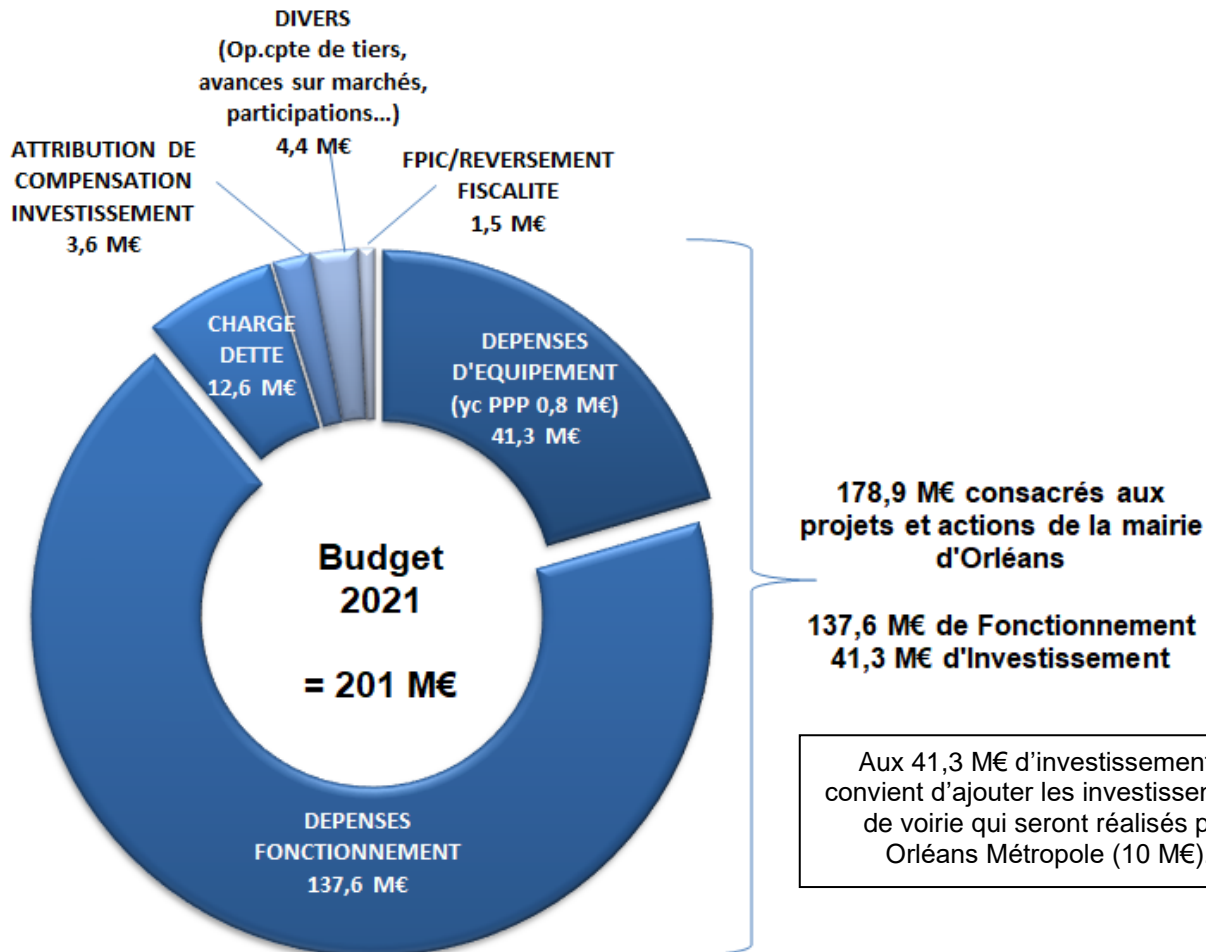
Le maintien d'une gestion saine et rigoureuse des finances de la Ville sera la priorité du mandat en matière de stratégie financière. Le budget 2021 traduit ainsi la volonté de mettre en œuvre le projet du mandat qui s'ouvre sans hypothéquer l'avenir et en préservant le pouvoir d'achat des orléanais ; favoriser leur qualité de vie dans une logique de développement durable.

PRESENTATION CONSOLIDEE DES BUDGETS 2021 PAR GRANDES MASSES : Budget principal et budgets annexes

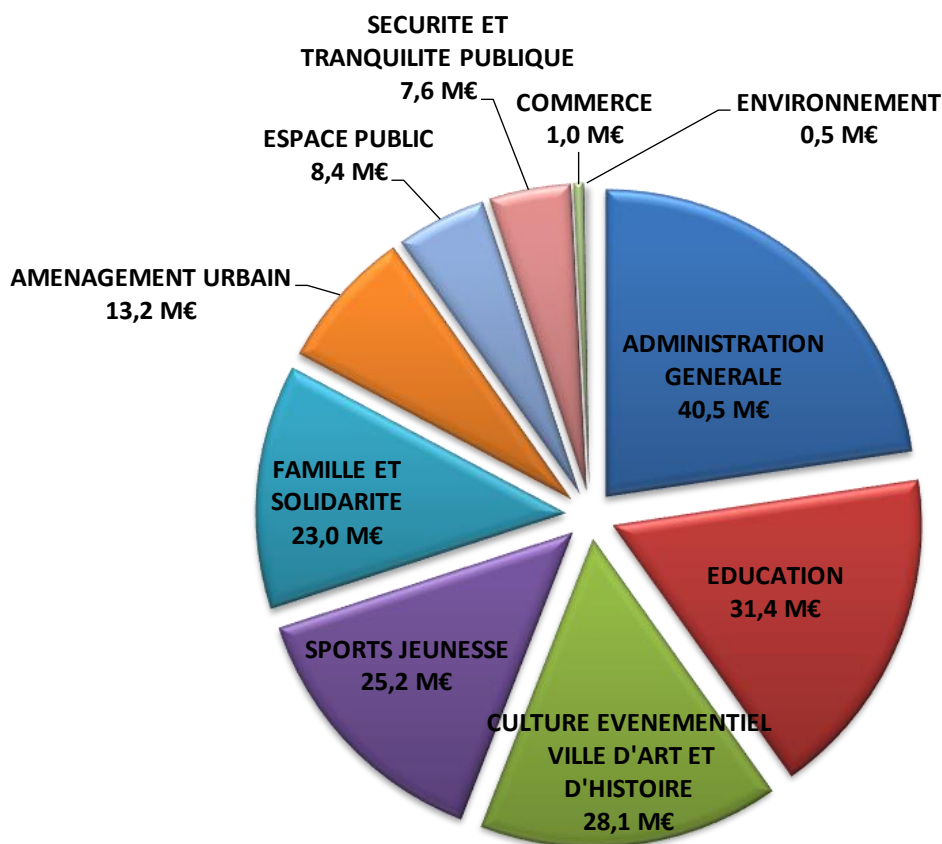
Le budget élaboré pour 2021 présente un montant global de recettes et dépenses réelles de 201 M€ :

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 141,4 M€
 Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 168,1 M€
 Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 59,6 M€
 Dont 40,5 M€ de dépenses réelles d'équipements
 Dont 11,3 M€ de remboursement du capital de la dette (y compris PPP)
 Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 32,9 M€.

INVESTISSEMENT	BP 2020	BP 2021
RECETTES CUMULEES	74,5 M€	82,4 M€
dont recettes réelles	41,6 M€	32,9 M€
dont recettes d'ordre	32,9 M€	49,5 M€
DEPENSES CUMULEES	74,5 M€	82,4 M€
dont dépenses réelles - équipement (hors PPP)	51,7 M€	40,5 M€
dont Attribution de compensation investissements	3,6 M€	3,6 M€
dont avances sur marchés	0,0 M€	1,0 M€
dont autres dépenses réelles	2,8 M€	3,2 M€
dont remb. capital de la dette (yc PPP)	10,5 M€	11,3 M€
dont dépenses d'ordre	5,8 M€	22,8 M€
FONCTIONNEMENT	BP 2020	BP 2021
RECETTES CUMULEES	173,1 M€	188,4 M€
dont recettes réelles	167,3 M€	168,1 M€
dont recettes d'ordre	5,8 M€	20,3 M€
DEPENSES CUMULEES	173,1 M€	188,4 M€
dont dépenses réelles	140,2 M€	141,4 M€
dont dépenses d'ordre	32,9 M€	47,0 M€
DEP/ REC REELLES CUMULEES	208,9 M€	201,0 M€
TOTAL 2 SECTIONS	247,6 M€	270,8 M€



Les 178,9 M€ consacrés aux projets et actions de Mairie se répartissent de la manière suivante :



Le budget consolidé 2021 présente un niveau d'épargne brute consolidée de 26,7 M€ et de 23,1 M€ après attribution de compensation d'investissement. L'épargne disponible atteint 11,9 M€ après remboursement de la dette.

BUDGETS PRIMITIFS 2021	Budget Principal	Budget annexe activités spécifiques	CUMULS
Recettes de gestion (1)	167,6 M€	0,6 M€	168,1 M€
Dépenses de gestion (2)	138,3 M€	0,4 M€	138,8 M€
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	29,3 M€	0,1 M€	29,4 M€
Intérêts de la dette dont écart d'ICNE (4)	2,5 M€		2,5 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,1 M€		0,1 M€
Produits Exceptionnels (6)	0,0 M€		0,0 M€
Epargne brute (8) = (3) - (4) - (5) + (6)	26,6 M€	0,1 M€	26,7 M€
AC investissement (9)	3,6 M€		3,6 M€
Epargne brute corrigée AC (10) = (8) - (9)	23,0 M€	0,1 M€	23,1 M€
Remboursement de capital (11)	11,3 M€		11,3 M€
Epargne disponible (12) = (10) - (11)	11,8 M€	0,1 M€	11,9 M€

LE BUDGET PRINCIPAL

Les 3 priorités de l'action municipale définies pour le mandat sont :

- La santé : parce que nous sommes tous préoccupés par le manque de médecins généralistes comme de spécialistes
- La sécurité : parce qu'après une baisse de la délinquance entre 2001 et 2015, la situation a tendance à stagner avec une remontée des agressions physiques
- L'environnement : faire d'Orléans une ville jardin et la première ville décarbonnée de France

avec 0 % d'impôts supplémentaires

Dans ce contexte, le budget 2021 de la Ville d'Orléans est élaboré sur la base d'hypothèses réalistes de recettes et poursuit un objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement pour maintenir l'autofinancement et permettre un niveau d'investissement élevé tout en maîtrisant la dette.

Cet objectif est une priorité permettant de satisfaire les demandes des Orléanais et de maintenir les équilibres financiers de la ville pour les années à venir.

BUDGET PRINCIPAL	BP 2020	BP 2021
Recettes de gestion courantes (1)	166,8 M€	167,6 M€
Dépenses de gestion courantes (2)	137,1 M€	138,3 M€
Épargne de gestion (hors exceptionnel) (3)=(1)-(2)	29,6 M€	29,3 M€
Produits exceptionnels et financiers (5)	0,0 M€	0,0 M€
Charges exceptionnelles (4)	0,1 M€	0,1 M€
Frais financiers //PPP (7)	2,6 M€	2,5 M€
Épargne brute (8) = (6) - (7)	27,0 M€	26,6 M€
Attribution de compensation investissement (8)	3,6 M€	3,6 M€
Épargne brute corrigée AC inv (9) = (7) - (8)	23,4 M€	23,0 M€
Remboursement de capital (hors RA) /PPP (9)	10,5 M€	11,3 M€
Épargne disponible (10) = (8) - (9)	12,8 M€	11,8 M€
Dépenses d'investissement	54,4 M€	44,3 M€
Dont Dépenses d'équipement (hors AC invt et av. sur marchés)	51,6 M€	40,4 M€
Recettes d'investissement	41,6 M€	32,9 M€
dont Emprunts et dettes assimilées	27,1 M€	21,5 M€
dont Cessions	1,1 M€	1,5 M€
dont FCTVA	6,0 M€	5,0 M€
dont Subventions d'investissement	4,6 M€	1,0 M€

1. Des recettes de fonctionnement

En 2021, les recettes de fonctionnement seront de nouveau impactées par la crise sanitaire. Ces baisses de recettes sont de deux ordres :

- subies, comme pour la baisse de recettes de stationnement par exemple
- décidées pour soutenir l'économie : exonérations des droits de terrasse et d'enseigne par exemple

Les effets de la crise viennent ainsi atténuer la croissance naturelle des recettes fiscales et de dotations.

Dans ces conditions, les recettes de la Mairie d'Orléans, à périmètre constant s'afficheront en stabilité à +0,300 M€ par rapport au budget primitif 2020 et +0,800 M€ avec les recettes non récurrentes liées à l'organisation du festival de Loire 2021.

	Budget primitif 2020	Crédits ouverts 2020	Budget primitif 2021	Evol 21/BP20	Evol 21/CO20
Impôts ménages	85,6 M€	85,6 M€	86,4 M€	0,8 M€	0,8 M€
Attributions de compensations reçues	14,7 M€	14,7 M€	14,7 M€	0,0 M€	0,0 M€
Dotation de solidarité communautaire	1,7 M€	1,7 M€	1,7 M€	0,0 M€	0,0 M€
Dotation Globale de Fonctionnement	25,2 M€	25,2 M€	25,5 M€	0,3 M€	0,3 M€
Compensations (ménages, économiques)	3,1 M€	3,1 M€	3,4 M€	0,2 M€	0,2 M€
Droits de mutation	4,5 M€	4,5 M€	4,5 M€	0,0 M€	0,0 M€
Autres recettes	32,0 M€	32,1 M€	30,9 M€	-1,1 M€	-1,2 M€
Recettes de fonctionnement à périmètre constant	166,8 M€	166,9 M€	167,0 M€	0,3 M€	0,1 M€
Remboursement Etat masque Covid	0,0 M€	0,4 M€	0,0 M€	0,0 M€	-0,4 M€
Festival de Loire	0,0 M€	0,0 M€	0,5 M€	0,5 M€	0,5 M€
Recettes réelles de fonctionnement	166,8 M€	167,3 M€	167,6 M€	0,8 M€	0,3 M€

2. Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

Les engagements pris envers les Orléanais de continuer à investir pour l'avenir de la Ville et d'offrir un service public de qualité, en maîtrisant la dette et en maintenant à l'identique les taux d'imposition, nécessitent de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

L'objectif de la maîtrise du fonctionnement, à périmètre constant passe par l'optimisation des moyens dans l'organisation du travail et des missions de service public.

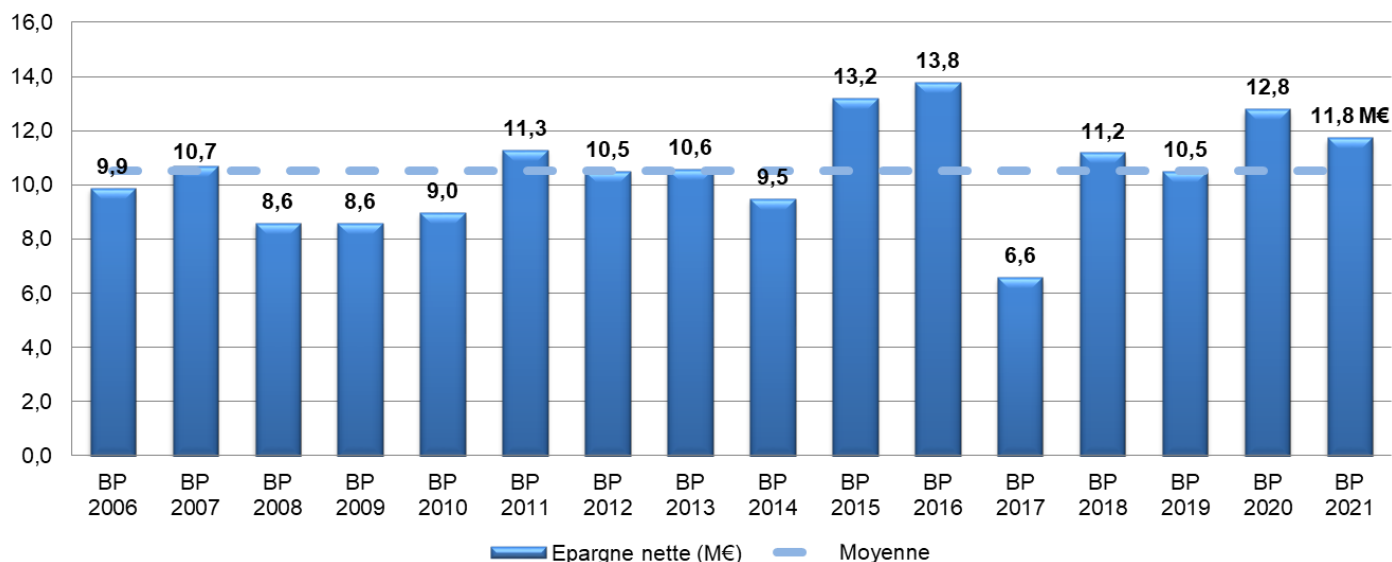
Pour 2021, les dépenses réelles de fonctionnement progressent globalement de 1,1 M€. A périmètre constant (hors festival de Loire 2021 et les dépenses liées à la Covid-19), les dépenses de fonctionnement sont en baisse de 0,7 M€ par rapport au budget primitif 2020.

	Budget primitif 2020	Budget primitif 2021	Evol 21/BP20
Charges à caractère général	31,5 M€	31,4 M€	-0,1 M€
Autres charges de gestion courantes	23,5 M€	23,4 M€	-0,1 M€
Charges de personnel - personnel municipal	70,7 M€	70,8 M€	0,1 M€
Charges de personne - services communs	9,5 M€	8,9 M€	-0,6 M€
Frais financiers	2,6 M€	2,5 M€	0,0 M€
FPIC	1,2 M€	1,2 M€	0,0 M€
Autres dépenses	0,4 M€	0,4 M€	0,0 M€
Dépenses de fonctionnement à périmètre constant	139,3 M€	138,7 M€	-0,7 M€
Dépenses Covid-19	0,0 M€	0,4 M€	0,4 M€
Festival de Loire	0,5 M€	1,9 M€	1,4 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	139,8 M€	141,0 M€	1,1 M€

3- Un autofinancement qui permet de poursuivre les projets d'investissement

BUDGET PRINCIPAL	BP 2020	BP 2021
Recettes de gestion courantes (1)	166,8 M€	167,6 M€
Dépenses de gestion courantes (2)	137,1 M€	138,3 M€
Epargne de gestion (hors exceptionnel) (3)=(1)-(2)	29,6 M€	29,3 M€
Produits exceptionnels et financiers (5)	0,0 M€	0,0 M€
Charges exceptionnelles (4)	0,1 M€	0,1 M€
Frais financiers //PPP (7)	2,6 M€	2,5 M€
Epargne brute (8) = (6) - (7)	27,0 M€	26,6 M€
Attribution de compensation investissement (8)	3,6 M€	3,6 M€
Epargne brute corrigée AC inv (9) = (7) - (8)	23,4 M€	23,0 M€
Remboursement de capital (hors RA) /PPP (9)	10,5 M€	11,3 M€
Epargne disponible (10) = (8) - (9)	12,8 M€	11,8 M€

L'épargne brute prévisionnelle s'élève à 26,6 M€ et à 23 M€ après attribution de compensation d'investissement. L'épargne disponible s'élève à 11,8 M€.



4- Le remboursement de la dette : un endettement contenu et une charge de la dette maîtrisée

L'encours de dette estimé fin 2020 :

La dette liée au PPP Chardon s'établira fin 2020 à 14,7 M€.

L'encours de dette bancaire de la Ville d'Orléans (hors PPP) s'établirait fin 2020 autour de 90 M€.

Ainsi, la dette globale s'établirait autour de 105 M€ fin 2020.

Le remboursement en intérêt et en capital de la dette en 2021 :

Chaque année, les emprunts nécessaires au financement des investissements sont souscrits après mise en concurrence systématique des différents établissements financiers en présence. La mairie d'Orléans veille à diversifier autant que possible ses sources de financement et sollicite systématiquement l'avis de la société Finance Active, conseil spécialisé, avant la réalisation de toute opération de dette.

Les emprunts seront souscrits avec des modalités de remboursement (amortissement constant) et une durée de remboursement (15 ans), en cohérence avec les investissements financés ; la stratégie de la Mairie étant de conserver une dette répartie, de façon équilibrée, entre taux fixe et taux révisable.

La stratégie d'endettement proposée pour 2021 est semblable à celle mise en œuvre ces dernières années : elle consiste à privilégier les emprunts classiques à risque faible ou moyen, à diversifier les sources de financement et les catégories d'emprunts et à optimiser les frais financiers en continu.

Au budget 2021, les crédits inscrits (13,8 M€) au titre des intérêts et du remboursement en capital de la dette bancaire et non bancaire (PPP Chardon) correspondent au coût estimé de la dette globale souscrite à fin 2020.

5- Les dépenses d'investissement

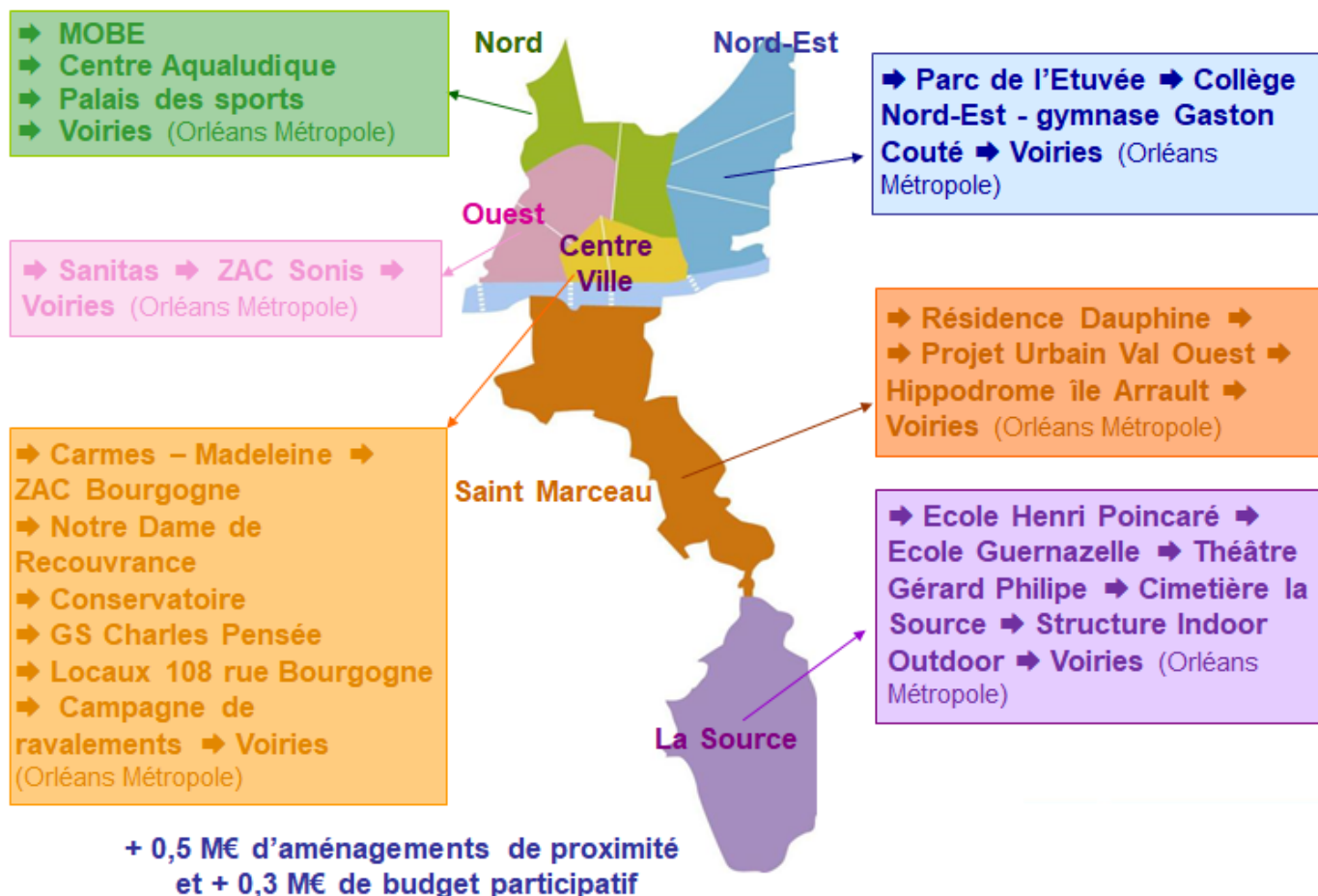
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Libellé	BUDGET primitif 2020	BUDGET primitif 2021
Dépenses d'équipement (hors PPP)	51,6 M€	40,4 M€
Avances sur marchés	0,0 M€	1,0 M€
attribution de compensation d'investissement	3,6 M€	3,6 M€
Capital de la dette (bancaire / non bancaire)	10,5 M€	11,3 M€
Autres dépenses (op cpte tiers...)	2,8 M€	3,2 M€
Total des dépenses réelles d'investissement	68,6 M€	59,5 M€
Total des dépenses d'ordre d'investissement	5,8 M€	22,8 M€
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	74,3 M€	82,3 M€

La politique d'investissement de la Mairie d'Orléans doit permettre de répondre aux objectifs de proximité et de développement durable tout en soutenant l'économie locale et l'emploi, tout en préservant les marges de manœuvre pour le futur.

Après deux années d'une politique d'investissement très élevée dont les effets se feront sentir sur la dette fin 2020, il est proposé de revenir à un niveau plus raisonnable n'amputant pas les marges de manœuvre pour l'avenir.

Ainsi, en 2021, les dépenses d'équipement de la Ville reviennent à leur niveau de 2015 et sont proposées à 40,4 M€ auxquels il convient d'ajouter 0,3 M€ au titre de versement de participations, 0,8 M€ au titre du loyer de financement du PPP Chardon et environ 10 M€ qui seront réalisés par Orléans Métropole au titre de la politique espace public – voirie transférée soit un effort d'investissement global pour les Orléanais de 51,5 M€.

Budget 2021 : les principaux investissements par quartier



6- Les recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Libellé	BUDGET primitif 2020	BUDGET primitif 2021
Subventions d'investissement	4,6 M€	0,9 M€
Avances sur marchés	0,0 M€	1,0 M€
Emprunts	27,1 M€	21,5 M€
FCTVA	6,0 M€	5,0 M€
Produits des cessions	1,1 M€	1,5 M€
Autres recettes (op cpte tiers...)	2,6 M€	3,0 M€
Total des recettes réelles d'investissement	41,3 M€	32,9 M€
Total des recettes d'ordre d'investissement	33,0 M€	49,4 M€
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	74,3 M€	82,3 M€

En 2021, la mairie percevra au titre du financement de ses investissements : des subventions versées par des partenaires, des remboursements de TVA, le produit de cessions foncières et immobilières...

L'emprunt d'équilibre est inscrit pour 21,4 M€

Fin 2021, compte tenu des remboursements de capital et des emprunts nouveaux à souscrire, la dette devrait s'établir autour de 110 M€ pour une capacité de désendettement de l'ordre de 5 ans.

LE BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES SPECIFIQUES

Ce budget, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 0,658 M€, regroupe les activités dont la réglementation impose l'individualisation :

- le magazine municipal,
- la gestion des locaux du Centre Chorégraphique National, de la salle Pierre Aymé Touchard et de la salle des musiques actuelles,
- les locaux loués à des entreprises,
- le service mutualisé d'instruction des documents d'urbanisme.

La participation de la Ville au budget annexe s'élève à 0,159 M€ (équilibre du magazine municipal).